

## **LANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DES ROUTES RURALES 2 SUITE A LA CREATION DE LA CFR (CAISSE DE FINANCEMENT ROUTIER)**

### **DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DE ROUTES RURALES**

Le développement rural, l'un des objectifs de la politique de proximité préconisée par le Gouvernement, constitue un enjeu réel pour le développement global et nécessite une forte participation de tous les intervenants pour plusieurs considérations se rapportant notamment à l'aménagement équilibré du territoire, au renforcement de la solidarité nationale à travers la réduction des disparités régionales, ainsi qu'à l'amélioration des conditions socio-économique de la population par la promotion de l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la préservation des ressources naturelles du pays.

Dans ce cadre, les infrastructures de base, en particulier celles relatives aux routes de désenclavement, jouent un rôle essentiel dans la stratégie de développement social et économique du monde rural. Les routes rurales facilitent, en effet, l'accessibilité de la population rurale aux services sociaux de base, garantissent les échanges économiques et valorisent les ressources locales.

Afin de réaliser cette stratégie, le Gouvernement a mis en place des programmes de développement rural et les moyens nécessaires pour activer la réalisation des équipements de base en vue de répondre aux besoins urgents de désenclavement dans des délais raisonnables.

Dans ce sens, le Ministère de l'Équipement et du Transport prévoit :

- ✚ d'augmenter le rythme de réalisation des routes rurales en passant de 1000 km/an, enregistré depuis le lancement du premier Programme National de Routes Rurales en 1995, à 1500 km/an.
- ✚ de lancer en 2005 le deuxième Programme National de Routes Rurales (PNRR2) à réaliser entre 2005 et 2015.

### **I - BILAN DE REALISATION DU PROGRAMME NATIONAL DES ROUTES RURALES1 (PNRR1)**

Le Programme National des Routes Rurales1 (PNRR1), lancé depuis 1995, porte sur la réalisation de 11236 Km.

Le bilan global de réalisation de ce programme jusqu'à fin décembre 2004 s'élève à environ 9.276 km. Son achèvement est prévu à la fin de l'année 2005.

### **II - PRE-IDENTIFICATION DU DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DES ROUTES RURALES**

Pour évaluer les besoins en routes de désenclavement, le Ministère de l'Équipement et du Transport a réalisé en 2002 une étude qui a permis d'inventorier un réseau de 48.200 km de pistes rurales. Le diagnostic effectué dans le cadre de cette étude a montré que 20% des pistes

inventoriées sont impraticables et 20% connaissent des coupures de circulation qui dépassent 30 jours par an.

Pour le deuxième Programme National de Routes Rurales, le Ministère de l'Équipement et du Transport se fixe comme objectif d'améliorer l'accessibilité dans le monde rurale.

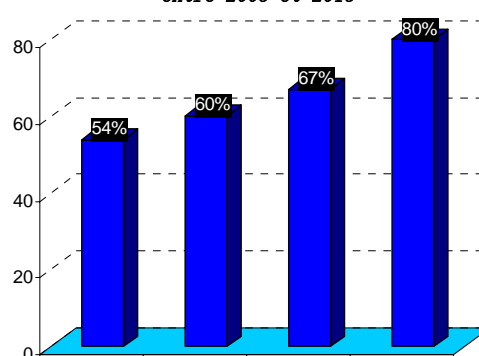
L'étude sus indiquée a défini un taux d'accessibilité rurale par province qui a permis de pré identifier les opérations du deuxième programme.

### III - OBJECTIFS DU PNRR2

Le 2<sup>ème</sup> Programme National de Routes Rurales vise à atteindre les principaux objectifs ci-après :

- ✚ Augmenter le taux d'accessibilité de la population rurale de 54 % en 2005 (année d'achèvement du PNRR1) à 80 % en 2015 ;
- ✚ Réaliser 15.000 km de routes rurales entre 2005 et 2015 avec un rythme de 1.500 km par année ;
- ✚ Réduire les disparités entre provinces en matière d'accessibilité par route.

*Evolution du taux d'accessibilité entre 2005 et 2015*



### IV - CONSISTANCE DU PNRR2

La consistance du PNRR2 pré identifié est résumée dans tableau suivant :

	Construction	Aménagement	Total
<b>Longueur (km)</b>	9.719	5.878	15.597
<b>Coût (Mdh)</b>	8.838	2.436	11.274
<b>Nombre d'opérations</b>	644	402	1.046

### V - MONTAGE FINANCIER

La réalisation du PNRR2 nécessitera une enveloppe budgétaire annuelle estimée à 1 milliard de dirhams à mobiliser selon le montage financier proposé ci-après :

Le Fonds Spécial Routier et le Budget Général	:	400 Mdh (40 %) ;
Les emprunts de la Caisse pour le Financement Routier	:	450 Mdh (45%) ;
Participation des Collectivités Locales	:	150 Mdh (15%).

En vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation du PNRR2, une Caisse pour le Financement Routier (CFR) placée sous la tutelle du Ministre de l'Équipement et du Transport a été créée en 2004 pour participer au financement des travaux de construction, d'aménagement et d'entretien des routes par le recours à des emprunts concessionnels.

## **VI - CHOIX STRATEGIQUES ET CADRAGE DU PNRR2**

Tout en poursuivant le développement du réseau de routes rurales engagé au titre du PNRR1, le deuxième programme de routes rurales se distinguera par plusieurs améliorations fondées sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier programme.

Les principales caractéristiques de ce programme sont :

- ✚ L'accent mis sur l'accessibilité ;
- ✚ Une planification s'appuyant sur une démarche participative au niveau provincial ;
- ✚ L'adoption de standards techniques, économiques, sociaux et environnementaux pertinents ;
- ✚ des financements diversifiés, comprenant notamment des emprunts effectués par la Caisse de Financement Routier (CFR) récemment créée pour mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à l'accélération de la réalisation du programme, et des contributions des provinces et collectivités locales ;
- ✚ Une attention particulière accordée à la préservation et à l'entretien du patrimoine de routes rurales;
- ✚ La promotion d'opportunités de développement économique local pour renforcer les bénéfices apportés par la route ;
- ✚ Des modalités de suivi et d'évaluation appropriées, accompagnées d'une large diffusion des progrès de la réalisation et des résultats du programme.